



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 février 1999  
Français  
Original: anglais

---

**Commission du développement durable**  
**Forum intergouvernemental sur les forêts**  
**Troisième session**  
Genève, 3-14 mai 1999

### **Élément de programme II.e**

**Questions laissées en suspens et autres questions que soulèvent  
les éléments de programme examinés par le Groupe  
intergouvernemental spécial sur les forêts**

**Travaux menés dans le domaine des forêts  
par les organisations internationales et régionales en vertu des  
instruments en vigueur**

**Note du Secrétariat**

#### *Résumé*

À la deuxième session du Forum intergouvernemental sur les forêts, les gouvernements ont eu des discussions de fond sur l'élément de programme II.e. Des informations sur cette question étaient contenues dans les rapports du Secrétaire général relatifs aux travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales (E/CN.17/IFF/1998/5) et en vertu des instruments en vigueur (E/CN.17/IFF/1998/11); il s'agissait entre autres de descriptions des institutions et des instruments ainsi que des possibilités de synergie institutionnelle appuyant le processus du Forum entre les membres de l'Équipe de travail officieuse interorganisations de haut niveau sur les forêts et d'autres organismes internationaux.

L'objet de la présente note est de faciliter un débat actuel à la troisième session du Forum. En réponse à la demande formulée par le Forum à sa deuxième session, la section III présente succinctement les résultats d'une analyse de ce qu'ont donné l'application et le respect des instruments existants et les travaux menés dans le domaine des forêts en vertu de ces instruments par les organisations internationales. La section IV formule des conclusions et des propositions d'action supplémentaires soumises au Forum pour examen.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et portée .....	1-3	3
A. Mandat .....	1	3
B. Portée .....	2-3	3
II. Résultats de la deuxième session .....	4-6	3
III. Analyse des expériences concernant la mise en oeuvre, l'exécution et les résultats des activités menées dans le secteur forestier par les organisations internationales et les instruments existants .....	7-36	4
A. Instruments .....	10-11	5
B. Organisations internationales et régionales .....	12-14	5
C. Exécution et mise en oeuvre des travaux liés aux forêts en vertu des instruments existants et par les organisations internationales .....	15-23	6
D. Nature et importance des demandes adressées par les organisations et instruments aux institutions nationales et capacités qu'ont celles-ci de donner suite à ces demandes .....	24-28	9
E. Résultats .....	29-30	10
F. Cohérence des objectifs et des orientations politiques concernant les forêts entre les différents instruments existants .....	31-34	11
G. Apports que pourraient avoir des initiatives volontaires régionales et internationales .....	35-36	11
IV. Projet de conclusions et propositions d'action supplémentaires .....	37-43	12
A. Projet de conclusions supplémentaires .....	39-42	12
B. Autres propositions préliminaires d'action .....	43	13
Annexe		
Liste des organisations internationales et régionales et des instruments concernant les forêts .....		15

## I. Mandat et portée

### A. Mandat

1. Le Forum intergouvernemental sur les forêts a défini l'élément de programme II.e comme suit à sa première session :

*«Examiner plus avant les travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales. Examiner en outre les travaux menés par les organisations internationales et régionales et en vertu des instruments en vigueur, aux fins de déterminer les lacunes et les doubles emplois» (voir E/CN.17/IFF/1997/4, par. 7, catégorie II.e).*

### B. Portée

2. À sa deuxième session, le Forum a demandé à son secrétariat de lui fournir à sa troisième session une analyse détaillée des expériences concernant la mise en oeuvre, l'exécution et les résultats des activités menées dans le secteur forestier par les organisations internationales et les instruments existants. La présente note analyse aussi la nature et l'importance des demandes adressées par les organisations et les instruments existants aux institutions nationales ainsi que les capacités nationales existantes de donner suite à ces demandes. Elle examine brièvement la cohérence des objectifs et des politiques concernant les forêts et l'efficacité des travaux menés dans leur sens. Comme l'a demandé le Forum, la section III fait le bilan des résultats de l'analyse accomplie par le secrétariat du Forum et la section IV contient une série de conclusions et propositions d'action supplémentaires soumises à l'examen du Forum. Il est suggéré que ces conclusions et propositions supplémentaires soient examinées en même temps que les conclusions et propositions d'action préliminaires dont a convenu le Forum à sa deuxième session. Le degré d'efficacité de la coopération internationale déployée à l'appui des travaux concernant les forêts est examiné et analysé dans le rapport du Secrétaire général sur les besoins en ressources financières (E/CN.17/IFF/1999/4).

3. La présente note vient aussi compléter le rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme III (E/CN.17/IFF/1999/16). Son objet est, entre autres, comme il a été demandé d'«identifier en tentant d'obtenir un consensus, les divers éléments sur lesquels devraient porter des arrangements ou mécanismes internationaux, par exemple, un instrument ayant force obligatoire...» (voir E/CN.17/IFF/1997/4, par. 7, catégorie III). Cependant, les conclusions et propositions d'action adoptées par le Forum au sujet de l'élément de programme II.e conserveraient, en elles-mêmes, leur utilité au sujet des questions relatives aux travaux liés aux forêts menés en vertu d'instruments existants et par des organisations internationales, indépendamment du consensus auquel le Forum doit aboutir à sa quatrième session au sujet de l'élément de programme III.

## II. Résultats de la deuxième session

4. À sa deuxième session, le Forum a eu, au sujet de l'élément de programme II.e, des discussions de fond, à l'issue desquelles il a adopté une série de conclusions et de propositions d'action préliminaires (voir E/CN.17/IFF/1998/14, sect. II.F) qui devront être revues, mises à jour et, au besoin, négociées plus avant à la troisième session.

5. En examinant l'élément de programme II.e à sa deuxième session, le Forum a reconnu que, dans le contexte de l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts, l'analyse avait montré qu'il fallait absolument que le travail des organisations internationales soit exempt de lacunes et de doubles emplois. Les organisations ont défini elles-mêmes assez bien leur champ d'action, qu'il s'agisse de la nature du travail, du domaine géographique ou des activités proprement dites. Les vraies difficultés seront posées par le renforcement des partenariats existant entre les membres de l'Équipe spéciale interorganisations sur les forêts et d'autres organisations et instruments régionaux ou internationaux et la facilitation de l'établissement de nouvelles modalités d'une coopération entre les membres de l'Équipe de travail et d'autres partenaires, qui aboutisse à une utilisation optimale des capacités institutionnelles disponibles concernant les forêts aux niveaux national, régional et international. Il faudrait s'efforcer tout particulièrement d'épauler, au niveau international, les pays dans ce qu'ils font pour assurer une gestion durable des forêts, principalement par des programmes nationaux dans l'intérêt des forêts.

6. Le Forum a souligné aussi que les objectifs et axes de réflexion complémentaires sur les questions relatives aux forêts qui doivent s'inscrire dans la ligne des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sont cruciaux pour l'amélioration de l'efficacité et de la coordination entre institutions, organisations et instruments. Les organisations internationales, les institutions multilatérales et les instruments doivent faire preuve de souplesse dans leurs activités afin de prendre en compte les besoins existants et nouveaux ainsi que les différents niveaux de développement social et économique des pays, en particulier des pays en développement. Les États membres des différents organes directeurs d'organisations internationales et d'instruments devraient aussi s'efforcer de rendre leurs politiques plus compatibles pour créer des programmes de travail effectifs et se renforçant mutuellement dans le cadre de ces organisations et instruments.

### **III. Analyse de l'expérience concernant la mise en oeuvre, l'exécution et les résultats des activités menées dans le secteur forestier par les organisations internationales et les instruments existants**

7. La présente section expose les résultats de l'analyse que le Forum a demandée à sa deuxième session. Cette analyse repose sur les informations extraites d'une enquête faite par le secrétariat du Forum et pour laquelle des questionnaires ont été envoyés à 60 institutions représentant un vaste éventail d'instruments s'imposant ou non aux parties, d'organisations internationales, entre autres d'organismes des Nations Unies, des commissions régionales, de banques de développement régional et d'autres organes intergouvernementaux ainsi que de plusieurs organisations non gouvernementales ayant une expérience reconnue des activités liées aux forêts. Elle a utilisé aussi des informations et des résultats dus à des initiatives d'origine gouvernementale qui ont appuyé les travaux tant du Groupe intergouvernemental sur les forêts que du Forum. Conformément aux lignes directrices définies par le Forum à sa deuxième session, l'enquête avait été conçue pour recueillir des informations au sujet des éléments de programme II.e et III. Sur les 60 organisations et instruments auxquels le questionnaire a été envoyé (voir annexe), 15 ont répondu. Le secrétariat du Forum a essayé de formuler quelques projets de conclusion, qui doivent être considérés d'un oeil critique, cependant, puisque les réponses ont été relativement peu nombreuses.

8. Pour structurer les informations qui ont servi à rédiger la présente section, on a distingué les «organisations régionales et internationales» des «instruments». Aux fins des travaux du

Forum, on entend par «instruments» les régimes concernant les forêts, (conventions) s'imposant aux parties ou non. Les instruments sont considérés comme des principes, normes, règles et modalités de prise de décisions convenus qui déterminent les interactions dans des domaines de fond particuliers. En tant que tels, ils constituent le cadre qui guide les discours, les actes et les activités aux niveaux national, régional et international. Ils ont des caractéristiques très diverses, qu'il s'agisse des États qui en sont partie, du champ d'application, du domaine géographique, de la complexité, du degré de définition formelle, des étapes de développement ou du respect ou degré d'application.

9. En revanche, les «organisations internationales et régionales» sont des entités concrètes ayant des bureaux, du personnel, du matériel, un budget et des organes directeurs et dotés de la personnalité juridique. En raison de leurs programmes de travail périodiques adoptés par leurs organes directeurs, ces organisations jouent habituellement un rôle important dans l'application et l'administration des dispositions de nombreux régimes internationaux.

## A. Instruments

10. C'est un fait connu que la plupart des pays en développement ont de graves difficultés à atteindre les objectifs, à répondre aux exigences et à remplir les conditions de respect des instruments et conventions existants concernant les forêts parce que leurs capacités institutionnelles et financières sont limitées, qu'ils manquent de personnel et qu'ils ne disposent pas d'un cadre législatif très développé pour appuyer ces conventions. Les organisations et institutions internationales leur fournissent un appui de fond pour appliquer les instruments mondiaux et régionaux concernant les forêts en fonction des capacités existantes de collecte d'informations, de surveillance et d'évaluation concernant les forêts, particulièrement de celles dont disposent les membres de l'Équipe spéciale, ainsi que des compétences techniques et de l'aptitude à répondre aux besoins nationaux aux niveaux national et sous-national.

11. Les pays en développement sont en grande majorité parties aux instruments internationaux qui comportent des éléments concernant les forêts et dont la plupart les obligent à recueillir des informations et des données sur les forêts pour l'établissement des rapports et la surveillance des résultats obtenus et de l'application. Le rapport du Secrétaire général sur la surveillance de l'application (E/CN.17/IFF/1999/3) traite des mécanismes internationaux dont on aurait besoin pour normaliser et harmoniser les concepts et la présentation de rapports. Néanmoins, on ne dispose pas actuellement de mécanisme officiel, mondial ou régional, pour faire, de manière cohérente et globale, un bilan composite du respect des obligations concernant les forêts qui sont énoncées dans les instruments existants ni pour juger de leur utilité globale pour la gestion durable des forêts.

## B. Organisations internationales et régionales

12. Les organisations internationales et régionales ont joué un rôle important dans l'application de la proposition d'action que le Groupe intergouvernemental a adoptée en février 1997 et que l'Assemblée générale a faite sienne à sa dix-neuvième session extraordinaire en juin 1997. Le Groupe intergouvernemental est arrivé à catalyser une action et des engagements nouveaux et a joué un rôle dans les délibérations sur la gestion durable des forêts entre tout un éventail de partenaires et de groupes importants, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Bien qu'il reste beaucoup à faire, des résultats tangibles ont été obtenus dans l'application par les organisations internationales aux niveaux national, régional et international. Une avancée vers une meilleure compréhension du travail des

organisations et des instruments internationaux et régionaux concernant les forêts a été accomplie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à laquelle d'autres membres de l'Équipe de travail ont apporté leur coopération en répondant de manière positive à la demande que le Forum avait faite à la deuxième session d'élaborer un annuaire complet de ces institutions.

13. Les informations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur ce sujet établi pour la deuxième session (E/CN.17/IFF/1998/5) montrent que, à eux tous, les programmes de travail concernant les forêts des membres de l'Équipe de travail couvrent quasiment la totalité des domaines de fond inscrits au Programme d'action international sur les forêts défini par le processus du Forum et du Groupe intergouvernemental. Non seulement le Groupe intergouvernemental a été reconnu par la Commission du développement durable et l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, mais il l'a été en qualité de mécanisme novateur par le Comité interorganisations pour le développement durable qui est chargé de coordonner les prolongements donnés par le système des Nations Unies à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et Agenda 21. À sa deuxième session, le Forum a demandé aux pays membres de l'Équipe de travail de rechercher et de renforcer les possibilités de synergies institutionnelles avec d'autres partenaires, en particulier les banques régionales de développement, les commissions régionales et d'autres organes intergouvernementaux régionaux, des organisations non gouvernementales, d'autres organisations internationales et institutions du secteur privé concernant certaines propositions d'action du Groupe intergouvernemental et des éléments de programme du Forum.

14. Le rapport du Secrétaire général sur les besoins en ressources financières (E/CN.17/IFF/1999/16) a signalé aussi que beaucoup d'institutions qui avaient répondu à l'enquête du secrétariat du Forum avaient estimé qu'il faudrait une action concertée et surtout une action commune concrète pour accroître l'efficacité, les synergies et la coordination afin de progresser utilement. Ceci vaut non seulement pour les organisations qui ont des activités opérationnelles au niveau des pays mais aussi pour certains des instruments. Pour que le secteur des forêts acquière relativement plus d'efficacité et d'influence et attire davantage de ressources, il faut faire intervenir des institutions internationales et régionales ainsi que des donateurs bilatéraux avec des unités de coordination au niveau national. Selon un certain nombre de réponses, c'était par l'intermédiaire des programmes nationaux concernant les forêts que cette coordination et ces synergies pouvaient le mieux être obtenues. Il est tout à fait évident que les organisations internationales et les institutions multilatérales sont surtout efficaces et réagissent surtout aux politiques qui correspondent aux besoins qu'elles ont rencontrés au niveau national et sur le terrain. Les politiques dont les objectifs sont mondiaux sont plus difficiles à mettre en oeuvre car elles sont moins concrètement ressenties au niveau national, où les besoins locaux plus évidents et aigus sont jugés plus urgents.

### **C. Exécution et mise en oeuvre des travaux liés aux forêts en vertu des instruments existants et par les organisations internationales**

15. Bien que le secrétariat du Forum ait reçu peu de réponses à son enquête faite à la demande du Forum, les résultats ont été tout à fait intéressants et riches d'enseignements et répondront peut-être à certaines des questions posées par le Forum au sujet des organisations internationales et régionales, des ONG, etc. Certains de ces résultats, en particulier ceux qui concernent l'application des instruments, se trouvent aussi dans le rapport du Secrétaire général sur les besoins en ressources financières (E/CN.17/IFF/1999/16) et doivent être

replacés dans la perspective des résultats présentés dans ce rapport pour donner une idée complète des réactions.

### Application

16. À sa deuxième session, le Forum a estimé qu'il fallait mettre en évidence les domaines où l'application avait donné les plus grands résultats et ceux où l'on avait constaté le plus de difficultés. Ceux où les travaux ont semblé donner le plus de résultats semblent être liés à :

- a) La collecte et la diffusion d'informations;
- b) La plus grande harmonisation des séries de données;
- c) La création de réseaux entre les différentes parties intéressées, particulièrement en ce qui concerne l'information et la recherche;
- d) Les programmes fondés sur la concertation, les méthodes plurisectorielles et/ou les écosystèmes;
- e) L'intérêt et la participation accrues à des dialogues concernant les orientations ainsi que la fourniture de conseils et d'appui dans le domaine de ces politiques.

17. Les programmes d'où les ressources forestières tirent une valeur ajoutée semblent avoir quelque succès, probablement parce que leurs avantages sont ressentis plus immédiatement; on peut citer à ce sujet :

- a) La création de ressources forestières (plantations);
- b) Le développement d'une industrie des produits forestiers;
- c) Le savoir traditionnel.

18. Plusieurs réponses ont aussi indiqué que les programmes d'édification de capacités avaient donné des résultats appréciables. Dans un petit nombre de cas, les aspects scientifiques de la conservation et de la foresterie ont de plus en plus d'influence sur les problèmes liés à la gestion des forêts.

19. Au sujet des obstacles à l'application, plusieurs réponses ont mentionné l'absence de financement. Parmi les obstacles cités, il n'y en a pas eu qui ait été cité régulièrement. Certains, sans qu'il s'agisse toujours absolument des mêmes, concernent :

- a) L'absence de programmes nationaux ou d'ordres de priorité clairement définis concernant les forêts, ou leur inapplication s'il en existe;
- b) L'absence d'intégration des priorités concernant les forêts aux objectifs de développement national;
- c) L'absence de politiques solides d'utilisation ou d'occupation des sols et de droits immobiliers;
- d) Les irrégularités de l'administration publique, par exemple la corruption;
- e) L'absence d'instruments politiques efficaces;
- f) L'absence de définition de ce que l'on entend par une gestion des forêts respectueuse de l'environnement et d'un ensemble suffisant d'éléments prouvant que le principe est valable et applicable.

20. Parmi les autres obstacles, les réponses ont cité le manque d'information et de perception, par exemple le manque ou l'incohérence des données, la mauvaise conduite des campagnes et les idées fausses qu'a l'opinion au sujet des forêts tropicales et de leurs produits,

ainsi que l'absence de techniques de l'information et de la communication. Le manque de compétence n'a pas été cité parmi les obstacles et pourtant les réponses ont signalé l'absence ou la diminution des ressources humaines existantes dans les institutions, tant au niveau national que dans les institutions qui ont répondu, ainsi que l'absence de continuité de la direction et de l'organisation institutionnelle. Les incompatibilités non résolues entre les vues protectionnistes et les idées privilégiant la production ainsi que l'absence de règles fondamentales concernant la gestion des forêts et les activités qui s'y rapportent ont été aussi citées. Le manque de volonté politique a aussi été mentionné dans quelques réponses selon lesquelles il ralentit les négociations internationales, leur ôte toute réalité et les rend inutiles, sans permettre de résultats concrets, particulièrement sur le terrain.

21. D'autres obstacles sont liés aux caractéristiques internes des institutions qui ont répondu : faiblesse des mandats ou des politiques dans le secteur des forêts et aussi mauvaise perception de la question dans l'ensemble de l'organisation, d'où une diminution de la demande de services. Le manque de coordination entre organisations et au sein des organisations, ainsi que les rivalités, ont aussi été mentionnées dans certains cas.

22. Le rapport du Secrétaire général sur les besoins en ressources financières (E/CN.17/IFF/1999/16) fait observer que les instruments créant des obligations juridiques qui ont répondu à l'enquête ont indiqué que les obligations concernant les forêts étaient relativement respectées alors que les instruments les plus récents en sont encore à concevoir des mécanismes de surveillance de l'exécution de ces obligations et ne sont pas en mesure encore d'évaluer leur respect.

23. Dans l'ensemble, au moins dans les cinq domaines ci-après, il faut un appui international plus solide pour une gestion durable des forêts au niveau national :

a) **Bonne administration.** Bonne administration des institutions, organisations et instruments internationaux concernant les questions liées aux forêts et, au niveau national, pour accroître la transparence et réduire la corruption;

b) **Coordination.** Meilleure coordination entre les organismes de financement internationaux et bilatéraux et les services de coordination nationaux qui s'occupent des programmes de chaque pays concernant les forêts;

c) **Édification de capacités.** Projets visant à renforcer l'édification de capacités (surtout en ce qui concerne la gestion et dans le domaine institutionnel), transfert et échange de techniques (particulièrement pour des communications et des échanges d'informations modernes) et entretien et développement des ressources humaines, particulièrement aux niveaux national et local;

d) **Données.** Collecte, analyse, synthèse et communication de données stratégiques. Il convient d'insister beaucoup sur l'octroi au personnel national d'outils – entre autres, critères et indicateurs – qui lui permettent de recueillir et de fournir des informations et des données, principalement pour relever le niveau de la surveillance et de la communication de rapports, et aussi pour lui permettre de participer aux initiatives régionales et internationales;

e) **Participation.** Amélioration de la participation de grands groupes aux forums forestiers et aux programmes nationaux concernant les forêts pour favoriser la gestion durable des forêts.

#### **D. Nature et importance des demandes adressées par les organisations et instruments aux institutions nationales et capacités qu'ont celles-ci de donner suite à ces demandes**

24. Le Forum a aussi demandé une analyse de la nature et de l'ampleur de ce que les institutions nationales sont appelées à faire, ainsi que des capacités nationales existantes pour accomplir ces tâches. Il convient de noter que cette enquête a été faite auprès des organisations et des instruments qui confient à d'autres le soin d'exécuter ces tâches et non pas à ceux qui y répondent eux-mêmes. Même si les organisations ont considéré que ce qu'elles demandaient aux institutions nationales était d'ampleur moyenne, il est possible que même de telles exigences moyennes, lorsqu'elles s'accumulent au cours de l'année, finissent par peser assez lourdement sur telle ou telle institution nationale particulière. Les organisations étaient aussi invitées à exposer leurs vues sur les faiblesses et atouts principaux des institutions nationales face à toute une gamme de demandes différentes.

25. L'enquête demandait expressément ce qu'il était attendu des institutions nationales en ce qui concernait l'établissement des rapports nationaux, la formulation et l'exécution des projets et des programmes, l'évaluation et l'appréciation et les données statistiques. Certaines organisations qui ont répondu ont ajouté qu'elles devaient aussi, par exemple, participer aux dialogues concernant les orientations politiques et la formulation de celles-ci. Les résultats peuvent être présentés succinctement comme suit :

<b>Nature des exigences</b>	<b>Ampleur</b>	<b>Capacité à y répondre</b>
Rapports nationaux	Moyenne	Moyenne/faible
Formulation et exécution des projets/programmes	Forte	Moyenne
Évaluation et appréciation	Moyenne	Moyenne/faible
Données statistiques	Moyenne	Faible

26. Invitées à dire quelles étaient les trois principales difficultés posées par les attentes des organisations et instruments internationaux et régionaux et quels étaient leurs trois principaux atouts à ce sujet, les institutions nationales ont cité parmi les difficultés le manque de fonds, la faiblesse de l'encadrement qui provoquait des inefficacités et la méconnaissance des sources d'information et de données, de même que le manque d'accès aux techniques, entre autres de communication. La pénurie de ressources humaines, due entre autres à la faiblesse des salaires, au manque de prestige et au faible rang de priorité accordé au secteur forestier par les administrations publiques a aussi été fréquemment citée.

27. Les atouts que les institutions nationales ont le plus fréquemment cités, et de loin, ont été les compétences professionnelles et techniques. Le personnel connaissait bien les caractéristiques et les problèmes de son pays et était résolu à y trouver des solutions. Certaines institutions ont mentionné entre autres le dévouement et des traditions forestières anciennes. Parfois, il semble que les atouts se renforcent en ce qui concerne les approches fondées sur la concertation et les méthodes de planification intersectorielles, ce qui améliore sensiblement les résultats d'exécution.

28. D'autres études montrent que les activités nécessitées par les instruments existants ont principalement trait à la détection et la répression, la surveillance, l'évaluation, la collecte de données, l'établissement de rapports nationaux, la formulation et l'exécution de projets ainsi que la participation aux réunions. Il y a des recoupements considérables entre ce que les institutions doivent faire en raison des différents instruments. Les gouvernements ont reconnu cet accroissement considérable des tâches et, actuellement, plusieurs propositions

sont examinées par différents organes directeurs intergouvernementaux. Les problèmes les plus courants qui appellent une amélioration de la coordination concernent, par exemple, l'établissement des rapports nationaux et l'éloignement géographique des secrétariats et des réunions des segments de haut niveau. Différents organes intergouvernementaux ont déjà trouvé des méthodes pour les surmonter, entre autres, celles qui sont exposées ci-après :

a) Les organismes internationaux et régionaux, qu'ils fassent ou non partie du système des Nations Unies, et les secrétariats des instruments pertinents devraient coopérer pour rationaliser l'établissement des rapports nationaux ou tenir compte des exigences de l'établissement de ces rapports, se communiquer les informations fournies officiellement par les gouvernements de sorte que ceux-ci ne soient pas obligés de les fournir à plus d'un organisme des Nations Unies ou plus d'un secrétariat, communiquer les informations sur une base électronique, pays par pays, d'une manière qui permette d'établir facilement des liaisons électroniques entre les organismes et organes des Nations Unies et les secrétariats des instruments;

b) Les conférences des parties aux conventions devraient, le cas échéant, envisager la coimplantation des sièges des secrétariats afin de faciliter l'organisation des réunions et ainsi d'obtenir un meilleur équilibre entre les sessions des conférences des parties et les sessions de leurs organes subsidiaires et d'inciter les gouvernements à participer à ces sessions en leur facilitant la tâche, à un niveau approprié.

## **E. Résultats**

29. Les principaux faits survenus depuis la CNUED ont été l'entrée en vigueur de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui reconnaît le rôle des forêts dans l'abaissement des niveaux de carbone, de la Convention sur la diversité biologique et de son programme de travail sur les forêts, ainsi que de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, qui est particulièrement utile pour les pays qui ont une faible couverture forestière. Cependant, ces conventions importantes ne sont pas encore pleinement appliquées, tout comme certains éléments d'autres instruments concernant les forêts (dont la liste figure en annexe). Dans la plupart des cas, il faudra renforcer encore les éléments qui concernent les forêts pour que les principes énoncés à ce sujet à Rio soient ancrés plus solidement dans les législations nationales et dans le droit et la pratique internationaux qui ont des incidences sur les forêts.

30. L'appauvrissement des richesses naturelles fait que les organisations internationales et régionales ont de plus en plus de mal à répondre aux besoins des pays au service desquels elles se trouvent. Certes, nombre d'activités existantes sont jugées indispensables mais il ne fait pas de doute que l'on pourrait améliorer encore les programmes liés aux forêts. Ces organisations doivent répondre à des demandes de plus en plus pressantes et nouvelles et courir le risque de se disperser et de ne pas avoir les moyens d'entretenir leurs compétences dans certains domaines clés. À l'avenir, les deux tâches les plus ardues consisteront à organiser les activités de ces organisations en fonction d'un ordre de priorité international convenu concernant les forêts et à entretenir leurs compétences à un niveau suffisant pour que la mise en oeuvre soit réelle. Le développement des activités de l'Équipe de travail au-delà des services à fournir pour le Forum/Groupe intergouvernemental sur les forêts est jugé important pour la coopération interinstitutions.

## **F. Cohérence des objectifs et des orientations politiques concernant les forêts entre les différents instruments existants**

31. Au cours du processus du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts, on n'a pas cessé de reconnaître que la gestion durable des forêts supposait que les institutions soient les plus nombreuses et diverses possible à s'occuper des questions qui concernent les forêts. En cherchant à créer des synergies et à dépasser les inefficacités qui résultaient d'approches fragmentaires aux politiques, programmes et institutions concernant les forêts, le Forum est entre autres arrivé à faire mieux comprendre le travail accompli par différentes organisations internationales et régionales et en vertu d'instruments existants (voir liste en annexe).

32. Les conventions internationales existantes (dont la liste est donnée en annexe) portent sur plusieurs éléments intersectoriels qui présentent un intérêt au sujet des forêts, par exemple les ressources financières, la conservation, les transferts de techniques, le commerce ainsi que le savoir traditionnel et, en conséquence, concernent des questions liées aux forêts dans un contexte particulier. Néanmoins, aucune d'elles non plus qu'aucune organisation internationale ou régionale n'a la mission ni les moyens de s'occuper, de manière équilibrée et globale, de toutes les questions prioritaires liées à la totalité des types de forêts et jugées actuellement prioritaires au niveau international, en faisant en sorte que chaque activité épaulé les autres.

33. Il est nécessaire de renforcer la coopération entre les conférences des Parties aux diverses conventions signées à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de même qu'aux autres conventions dont des éléments concernent les forêts en vue d'une meilleure application des propositions d'action faites par le Groupe /Forum intergouvernemental sur les forêts. Il faut aussi faire une meilleure évaluation scientifique des liaisons, concernant les forêts, entre les instruments existants. Certainement, on aura l'occasion de renforcer encore l'efficacité en appliquant les projets et programmes liés aux forêts et orientés vers l'action qui sont dans l'intérêt de plus d'un instrument et présentent des avantages multiples au niveau national.

34. Compte tenu de la multiplicité des organes directeurs qui s'occupent de diverses questions liées aux forêts, y compris les conventions internationales, il faudrait coordonner les politiques forestières au niveau intergouvernemental et aussi poursuivre des efforts plus continus et plus concertés pour stimuler la collaboration entre les secrétariats des divers organes directeurs.

## **G. Apports que pourraient avoir des initiatives volontaires régionales et internationales**

35. Plusieurs initiatives concernant l'élaboration et l'application de critères et d'indices d'une gestion durable des forêts (auxquelles participent actuellement plus de 130 pays) pourraient être particulièrement utiles pour une solution globale des questions posées par la gestion durable des forêts, au niveau national et au niveau régional. Ces initiatives ont été lancées par des pays partageant les mêmes idées en dehors du système des Nations Unies et, actuellement, permettent l'exercice effectif d'une gestion durable des forêts au niveau national. Vu le grand nombre d'organismes, d'initiatives et d'instruments qui ont maintenant besoin de séries de données au sujet des forêts et qui en constituent, il y a amplement matière à harmonisation et normalisation des méthodes.

36. Manifestement, les ONG et les grands groupes qui ont répondu à l'enquête ont ressenti le besoin de donner plus d'efficacité aux dialogues internationaux concernant les orientations

liées aux forêts. Il faut s'inquiéter de ce que ces grands groupes, qui seront les principaux agents de la gestion durable des forêts, par exemple l'industrie privée, les propriétaires de forêts, les travailleurs forestiers, les populations autochtones et les autres populations locales aient l'impression que l'on ne se soucie pas suffisamment d'eux.

#### **IV. Projet de conclusions et propositions d'action supplémentaires**

37. Les conclusions et propositions d'action suivantes viennent s'ajouter à celles dont le Forum a déjà convenu sur ce sujet à sa deuxième session. Étant donné que nombre de questions institutionnelles et juridiques sont étroitement liées les unes aux autres, les conclusions et propositions d'action finales qui seront adoptées par le Forum à sa quatrième session au titre de l'élément de programme II.e devront être prises en compte et compléter les résultats du consensus obtenu au sujet de l'élément III.

38. Il a été reconnu que les propositions d'action du Forum représentaient le consensus le plus important et le plus complet concernant les actions à entreprendre au sujet des forêts depuis la CNUED. Même si des progrès notables ont été obtenus dans certains domaines, les résultats restent insuffisants en ce qui concerne l'application globale des propositions d'action par les organismes et instruments. On continue d'avoir besoin d'urgence de mécanismes institutionnels et d'un appui financier qui aident à mobiliser les atouts et les capacités des institutions et instruments pertinents autour d'un programme commun prioritaire d'action concrète concernant les forêts. La poursuite d'un dialogue concernant les lignes d'orientation, d'une édification du consensus et d'une coopération internationale entre eux pourrait être utile dans ce sens.

##### **A. Projet de conclusions supplémentaires**

###### **Application et respect**

39. L'exécution et le respect des engagements contractés au sujet des forêts au titre d'Action 21, les principes relatifs aux forêts, les propositions d'action du Forum et les instruments internationaux ont un peu progressé dans certains domaines, même si dans l'ensemble ils ne l'ont pas fait suffisamment. Il reste difficile d'obtenir que les engagements se traduisent par de véritables mesures prioritaires aux niveaux national, régional et mondial. On continue d'avoir besoin d'un programme cohérent et complet d'actions prioritaires concernant les forêts tant pour les institutions que pour les instruments.

40. Il est nécessaire de créer les rouages qui garantiront l'exécution et l'accomplissement des travaux concernant les forêts dans le cadre des instruments existants et des organisations internationales au-delà de l'an 2000 en :

a) Faisant progresser pour tous les types de forêts, un examen global de toutes les questions prioritaires concernant les forêts qui facilite une action concertée et commune des organisations disposant de capacités dans le domaine des forêts;

b) Fournissant une assistance adéquate, soutenue et prévisible venant compléter les ressources des pays en développement pour mettre en oeuvre des programmes nationaux relatifs aux forêts qui visent à gérer, conserver et assurer le développement durable de tous les types de forêts et pour répondre aux attentes des organisations internationales et des instruments;

c) Surveillant systématiquement l'application des propositions d'action du Forum et du Groupe spécial ainsi que les obligations concernant les forêts contractées en vertu des instruments existants;

d) Offrant un cadre pour l'étude et la réduction des sources potentielles de conflits liées à des degrés élevés de déboisement et de dégradation des forêts, d'incendie de forêts, de commerce de produits et services forestiers ou autres faits concernant les forêts qui ont un impact élevé aux niveaux international, régional et mondial.

#### **Tâches des institutions internationales**

41. La plupart des pays en développement ont de très grandes difficultés à réagir à temps aux exigences, à atteindre les objectifs concrets de la plupart des instruments et conventions et à s'acquitter dans la pratique des engagements qu'ils ont contractés car ils disposent de capacités institutionnelles et financières insuffisantes et n'ont pas le personnel ni l'encadrement nécessaire et que leur cadre législatif n'est pas adapté ou ne fonctionne pas bien pour appuyer ces instruments. En rationalisant l'établissement des rapports et en s'efforçant collectivement d'harmoniser les séries de données et de normaliser les méthodes, on pourrait faciliter une grande part de la tâche des institutions internationales et accroître l'efficacité de la surveillance, de la collecte des données, des examens et de la communication des rapports aux niveaux régional et international.

#### **Cohérence des objectifs et des politiques concernant les forêts énoncés par les diverses conventions existantes**

42. Comme le Forum l'a fait observer, il n'existe pas d'instrument mondial dont le sujet principal soit les forêts sous tous leurs types, traité de manière cohérente, globale et complète. En raison de la crise actuelle du secteur forestier en général, aggravée par les instabilités institutionnelles, la progression alarmante du déboisement et des incendies de forêt de portée nationale et régionale, il est urgent que les organisations internationales et régionales ainsi que les gouvernements réagissent avec cohérence et efficacité à tous les éléments apparentés, dans les domaines de l'économie, de la société, de l'environnement, de la culture et du développement, qui sont souvent à l'origine de ces crises, pour garantir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Il est nécessaire de s'occuper de manière intégrée, entre autres, du commerce, de l'accès aux marchés, de la transparence des politiques économiques, écologiques et sociales qui ont des incidences directes ou indirectes sur le secteur forestier, ainsi que la conduite des affaires publiques et de la lutte contre la corruption, de l'investissement privé, des ressources financières et des transferts de techniques, pour obtenir des résultats qui soient effectifs.

## **B. Autres propositions préliminaires d'action**

43. Le Forum voudra peut-être envisager de :

a) Recommander que la Commission du développement durable continue à faire avancer l'examen d'ensemble de toutes les questions pertinentes liées aux forêts, pour tous les types de forêts, afin de faciliter une action concertée et conjointe des organisations dotées de capacités dans le domaine des forêts;

b) Demander à l'Équipe de travail officieuse interorganisations de haut niveau sur les forêts, d'entreprendre, en coopération avec les secrétariats des conventions et des organisations internationales et régionales dans les mêmes domaines, un programme d'action collective pour appuyer les programmes nationaux relatifs aux forêts dans les pays en

développement, entre autres dans les pays ayant un faible couvert forestier, en accordant une attention particulière aux capacités institutionnelles, aux garanties législatives et réglementaires et à la valorisation des ressources humaines dont on a besoin pour faciliter l'application et le respect effectifs des politiques et des instruments mondiaux et régionaux concernant les forêts;

c) Demander instamment aux pays de concevoir des mécanismes et des modalités d'exécution appropriés, sur une base convenue, pour que soient remplies toutes les obligations concernant des éléments de ces instruments relatifs aux forêts. Il faudrait aider les pays en développement à concevoir ces outils en fonction de leurs spécificités;

d) Inviter les pays à créer des mécanismes qui garantissent que les activités opérationnelles bénéficieront de ressources sensiblement accrues pour la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts sur une base prévisible, durable et sûre.

## Annexe

### Liste des organisations internationales et régionales et des instruments concernant les forêts

#### Instruments s'imposant aux parties

##### Instruments mondiaux

Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau

Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Convention sur la diversité biologique

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Accord international sur les bois tropicaux

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

##### Instruments régionaux

Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Traité en vue de la coopération amazonienne

Convention sur les forêts de l'Amérique centrale

Convention de Lomé IV

Convention internationale pour la protection des Alpes

Association de libre-échange nord-américaine

Traité instituant le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

#### Organisations internationales et régionales

##### Organisations créées par un traité

Organisation africaine du bois

Union européenne

Fonds monétaire international

Organisation internationale des bois tropicaux

Organisation des États américains

Organisation de coopération et de développement économiques

Organisation mondiale du commerce

**Banques de développement régional**

Banque africaine de développement

Banque asiatique de développement

Banque interaméricaine de développement

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

**Organisation des Nations Unies**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Banque mondiale

Programme des Nations Unies pour le développement

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Programme alimentaire mondial

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Université des Nations Unies

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Organisation météorologique mondiale

Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du changement climatique

**Commissions régionales**

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Europe

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

**Autres organisations et forums**

Institut international pour l'environnement et le développement

Association internationale des produits du bois

Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature

World Resources Institute

Union mondiale pour la nature et organisations non gouvernementales affiliées

Conseil mondial des entreprises pour le développement durable

Conseil centraméricain des forêts et des zones protégées

Asia Forest Network

Institut européen des forêts

Centre de recherche forestière internationale

Centre international pour la recherche en agroforesterie  
Association internationale de recherche sur la forêt boréale  
Union internationale pour la conservation de la nature  
Fonds pour la protection de l'environnement  
Union internationale des instituts de recherches forestières

---